

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-710022

130528

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 09208		Société : ROYAL AIR MAROC	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : EZZAHIR NAJIB			
Date de naissance : 18/07/1966			
Adresse : 02 RUE BABYUAR		OASZA	
Tél. : 4200		Total des frais engagés : 4200 Dhs	

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin	
Dr BENNANI HICHAM Ophtalmologue Residence Mawlid XI di Merouf - Casablanca Tel : 05 22 32 19 07	
Cachet du médecin :	
Date de consultation : 07/07/22	Age :
Nom et prénom du malade : NAJIB EZZAHIR	
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie : (le dr. fakir (05/07/22))	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 07/07/22 cas

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/09/2022	C3		300.00	INP : 091044309 Dr. BENNANI HILAL Opt. Mologue residence Mawlid XI cri - Casablanca 02321907

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>DR. J. P. L. T. T. S. ISM 184, Rue des Anglais Paris 17^e</i>	21/09/22					4500,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la **partie** traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

O.D.F
PROTHESES DENTAIBLES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور بناني هشام

Docteur L. BENNANI Hicham



Ophtalmologue

Echographie - Laser - Angiographie
Chirurgie de la cataracte aux U.S

Dr. BENNANI HICHAM
Ophtalmologue
Sidi Maârouf - Casablanca
Residence Mawlid XI
Tel: 05.22.32.19.07

Ordonnance

Casablanca, Le: 09/09/2022

WAJIB EZZAHR

OD: -1.25 (-0.50 à 80)

OG: -1.75 (-0.50 à 80)

ADD: +2.50 ODG

PROGRESSIVE ORGANIQUE ANTÉFLEET +
Dr. BENNANI HICHAM
Ophtalmologue
Residence Mawlid XI
Sidi Maârouf - Casablanca
Tel: 05.22.32.19.07 MONTURE
ROUTE SIDI MAâROUF
Rue des Anglais
Casablanca
ISLAM
MONTURE



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA
Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275
ICE : 00547430000120

Facture

0003042

Casablanca, le 21/09/22

M. NAJIB EZZAHIR Doit

Monture des Verres	Vision de loi	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
PROGRESSIF OD <i>lun</i> Gommique OG <i>lun</i>	OD / OG /	OD / OG /	OD / OG /	OD / OG /
Monture	Métal	Plastique		
V.L. : - OD - 125 (-0,50 80°)				1500,00
- OG - 175 (-3,75 80°)				1500,00
V.L. : - OD -				1500,00
- OG -				1500,00
ADD. / + 2,75				
TOTAL				4500,00
<i>Payez en une fois</i>				

Arrêtée la présente facture à la somme de

quatre mille dirhams

Cent dirhams